

**2025-34****DEPARTEMENT DU TARN  
ET GARONNE****Arrondissement de  
Montauban****COMMUNE DE BESSENS****SEANCE DU 03 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 3 juin, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

**Etaient présents, Mmes et MM. :** Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Jérôme FABRIS, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Magalie LALA, Sévrine MONTANARO-WIECZORECK, Sylvain PENCHE, Nadège OGER, Amédée HUGANET, Bastien PLANA, Marjorie CIRODDE.

**Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. :** Guillaume CAUMON, Vanessa DE CORTE qui a donné procuration à Bastien PLANA, Serge MICHEL, Audrey GRANIOU, Emmanuelle TOURNAY, Jamel FAITOUT.



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Brigitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Convocation :** 28/05/2025

**Délibération n°2025-34 : Approbation de l'opération et du plan de financement de la rénovation des espaces multiusages du stade municipal**

**Rapporteur :** Monsieur le Maire

### **Exposé**

L'opération a pour objet la mise aux normes, la rénovation énergétique et l'embellissement des vestiaires et du club house du stade. Il s'agit ainsi de réhabiliter deux bâtiments aujourd'hui vétustes pour offrir aux usagers des équipements plus confortables et les rendre plus vertueux sur le plan énergétique.

S'agissant des vestiaires, la programmation sera conforme aux exigences liées au classement T5 de l'infrastructure selon les normes de la FFF. Ainsi, les espaces rénovés comprendront a minima :

- 2 espaces vestiaires joueurs de 20 m2 chacun,
- 2 espaces douches de 6 m2 chacun avec 6 douches, 1 lavabo avec miroir, 1 WC et 2 urinoirs,
- 1 vestiaire arbitres de 8 m2 avec douches et sanitaires PMR,
- 1 sanitaires publics : 2 toilettes dont 1 PMR + 2 urinoirs.

Après étude, les travaux à réaliser seraient les suivants :

- Désamiantage,
- Démolition, Gros-Œuvre,
- ITE (Isolation Thermique des murs par l'Extérieur),
- Révision couverture et zinguerie,
- Remplacement des menuiseries extérieures et intérieures,
- Isolation des combles + Faux-plafond + doublage,
- Reprise de l'électricité (CF/cf + Eclairage + VMC + Chauffage),

La fourniture et la pose de panneaux Photovoltaïques de 9KW (Puissance crête) est également envisagée.

Concernant le club house, le programme prévoit :

- l'isolation par l'intérieur du plafond,
- la pose de dalles LED,
- l'isolation par l'intérieur des murs,
- le remplacement des menuiseries (fenêtres et porte d'entrée),
- la mise en place d'un système de chauffage par pompe à chaleur réversible en lieu et place des vieux convecteurs existants,
- le remplacement du faux plafond,
- la dépose et remplacement de la cuisine.

Le coût prévisionnel global s'établit à **257 621.95€ HT** dont 43 592.73€ HT pour les études 214 029.22€ HT pour les travaux.

Le Conseil départemental a accordé une subvention de 54 668€ à ce projet dans le cadre du contrat d'équipement conclu avec la commune.

Une demande de soutien financier de l'Etat est en outre introduite auprès de la Communauté de communes Grand-Sud-Tarn-et-Garonne au titre du Fonds de concours.

L'opération étant potentiellement éligible au Fonds vert volet « rénovation énergétique », l'Etat a été également sollicité dans ce cadre.

A ce jour, le plan de financement est donc le suivant :

| DEPENSES PRÉVISIONNELLES   |                     | RECETTES PRÉVISIONNELLES               |                     |                 |
|----------------------------|---------------------|----------------------------------------|---------------------|-----------------|
| Libellé                    | Montant HT          | Ressources                             | Montant             | %               |
| Maîtrise d'œuvre et études | 43 592.73 €         | Subvention d'État (fonds vert)         | 64 405.49 €         | 25.00 %         |
| Travaux                    | 214 029.22 €        | Subvention du Conseil Départemental 82 | 54 668 €            | 21.22 %         |
|                            |                     | Fonds de concours CCGSTG               | 12 881.10 €         | 5 %             |
|                            |                     | Autofinancement                        | 125 667.36 €        | 43.78 %         |
| <b>Total des Dépenses</b>  | <b>257 621.95 €</b> | <b>Total des Recettes</b>              | <b>257 621.95 €</b> | <b>100.00 %</b> |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 14 voix « pour » :

**APPROUVE** le projet de réalisation de rénovation des espaces multiusages du stade municipal ;

**APPROUVE** le plan de financement susévoqué ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les financeurs et à signer tous actes et effectuer toutes démarches conséquences des présentes.

Fait à Bessens, le 03/06/2025

Le Maire,

Adrien RAPHET



La Secrétaire de Séance,

Brigitte MOT

Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le :

06 JUIN 2025

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le :

06 JUIN 2025